



Litige garage suite turbo cassé par un employé

Par **sylvere**, le **22/12/2008** à **11:28**

Bonjour. L'employé d'un garage (grosse concession) a cassé le turbo en emballant de ma voiture en accélérant brutalement alors que je ne venais que pour un conseil suite à un voyant orange "défaut d'injection" qui s'allumait. Résultat, 6000 euros de réparation (sans compter les dégâts éventuels au moteur). Les offres commerciales qui me sont faites (par le garage et le service relation clientèle de la marque) ne me satisfont pas car elles laissent à ma charge la moitié des frais. L'expert nommé par le service juridique de mon assurance me propose le démontage du turbo à mes frais pour constater l'origine de la panne.

Je ne suis pas très chaud pour qu'on touche à la partie mécanique. Je ne crois que le démontage du turbo prouvera l'erreur de l'employé. Le garage refuse de me communiquer le rapport qu'ils avaient sorti sur la mémoire du véhicule (avec date et heures des événements) qui justifiait de l'accélération ayant provoqué la panne. Comment obtenir ce document ? Ils n'admettent pas ouvertement l'erreur de l'employé et je crains même qu'ils aient effacé l'historique du véhicule. L'expert me dit que mon turbo était vraisemblablement faible (évidemment 148600 kms, c'est sûr qu'il n'est pas neuf) et qu'il aurait de toute façon cassé avec moi au volant un peu plus tard. J'hésite à prendre un avocat expert automobile qui demanderait une expertise judiciaire car les honoraires demandés sont très élevés. Pensez-vous que je puisse faire valoir mon bon droit ? Cela vaut-il le coût d'engager des frais de justice coûteux ? Si je gagne les frais me sont-ils remboursés et si je perds, devrais-je payer les frais d'avocat de la partie adverse ?
merci de votre aide et de vos conseils.

Par **Visiteur**, le **22/12/2008** à **13:12**

bonjour,

je vous envoie un message en privé...

je n'ai pas la solution au problème de sylvere.... mais j'ai un problème moi aussi avec un concessionnaire...